

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 35 – PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 14 NOVEMBRE 2023

Présents : BEAUPOIL Jean-Luc, DUROCHÉ Michelle, PETIT Léo, CRINQUAND Mickaël, BOUILLET Kevin, MARGUET Bernard, PACCARD Joël, CART Odile, THIEVENT Christiane,

Absent excusé : LAURENT Éric qui a donné pouvoir à DUROCHÉ Michelle

Absent : PETIT Damien

Secrétaire de séance : M. PETIT Léo

ORDRE DU JOUR :

- 1) Renouvellement d'adhésion Groupement d'achat d'Électricité
- 2) Incorporation de parcelles présumées sans maître
- 3) Demande de subventions travaux 2024
- 4) ONF : destination des coupes de l'année 2024
- 5) Location logement communal
- 6) Convention déneigement Fruitière Viticole
- 7) Décision Budgétaire Modificative N°2
- 8) Questions diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

1) Renouvellement d'adhésion Groupement d'achat d'Électricité

Vu l'augmentation des prix de l'électricité, le maire propose de renouveler l'adhésion au groupement de commandes coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre et suggéré par le SIDEC du Jura.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commande,
- **il autorise l'adhésion de la commune de Pupillin en tant que membre du groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,**
- il autorise le Maire à signer la convention,
- il autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés pour le compte de la commune et ce sans distinction de procédure ou de montant lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- il autorise le coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergie du groupement,
- il autorise le Maire à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget pour la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,
- il intègre au groupement de commandes la liste des points de livraison,
- il donne mandat au coordonnateur et au gestionnaire du Jura pour collecter les données techniques contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la délibération,
- il donne mandat au coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte de la commune dans le cadre de la convention constitutive.

2) Incorporation de parcelles présumées sans maître

Vu la délibération du 1^{er} décembre 2022 et vu l'arrêté du 23 février 2023 prescrivant la procédure de publicité et l'ouverture d'un délai irréductible de 6 mois, permettant de vérifier que **les parcelles ZC 104 et ZC 152** n'ont pas de propriétaires connus et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été réglées depuis plus de trois années, considérant que la durée est écoulée et qu'aucun propriétaire ne s'est manifesté, **le conseil décide à l'unanimité d'incorporer ces 2 parcelles dans le domaine communal.**

Le conseil autorise le Maire ou le 1^{er} adjoint à constater par arrêté la présente incorporation et à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de l'incorporation de ces biens au domaine communal.

La superficie totale de ces 2 parcelles est de 20a 36ca et sont estimées ensemble à 1 800€.

3) Demande de subventions travaux 2024

Demande de subvention pour la création d'un caveau d'attente, d'un ossuaire et d'un nouveau columbarium au cimetière communal.

Le conseil après en avoir délibéré,

- ADOPTE à l'unanimité l'opération de création d'un caveau d'attente, d'un ossuaire et d'un nouveau columbarium au cimetière communal.
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.
-

Coût estimatif du projet

Principaux postes de dépenses (par nature)	Montant € HT
Création d'un caveau d'attente, d'un ossuaire et d'un columbarium au cimetière communal	11 290,00
TOTAL	11 290,00

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Sollicité	Montant HT	Taux
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	x	3 387,00 €	30,00 %
Sous-total		3 387,00 €	
Autofinancement		7 903,00 €	70,00 %
Coût HT PREVISIONNEL		11 290,00 €	

4) ONF : destination des coupes de l'année 2024

Programme proposé par l'ONF pour la destination des coupes 2024 :

***Vente aux adjudications générales :**

Résineux dans la parcelle 19 r, vendus en bloc et sur pieds et sur pied à la mesure ainsi que les grumes de cette même parcelle en ventes groupées par contrat d'approvisionnement.

Feuillus dans les parcelles 15t, 21t, 22t vendus en futaie affouagère (essences : chêne, frêne, érable, hêtre, merisier, tilleul, bouleau).

***Affouage 2024-2025 dans les parcelles 15t, 21t, 22t.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la délibération proposée par l'ONF.

5) Location logement communal

Le conseil accepte le départ des locataires du logement situé dans le bâtiment de la Mairie, M. MARTINET Robin et Mme RIGAUD Elodie au 30 novembre 2023. La caution leur sera remboursée en fonction de l'état des lieux.

Le futur loyer est fixé à 415 €.

6) Convention déneigement Fruitière Viticole

La convention de déneigement signée avec le directeur de la Fruitière Viticole pour le déneigement arrive à échéance.

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec les mêmes conditions soit au tarif de 60 € / heure, pour les années 2023/2024, 2024/2025, 2025/2026.

7) Décision Budgétaire Modificative N°2

A cause du remplacement de l'employé communal cet été et afin de pouvoir régler les salaires de décembre, **le conseil approuve à l'unanimité la décision budgétaire modificative suivante :**

Dépenses de fonctionnement : article 6818 : autre personnel extérieur : + 4 000 €

Recette de fonctionnement : article 6419 : Remboursement rémunérations personnel : + 4 000 €

8) Questions diverses

*** Le Panier Arboisien / Croix Rouge Française :**

Un remerciement a été reçu de M. JAQUIER Christian, Président de l'association pour la subvention donnée par la commune.

INFORMATIONS :

*** Redevance incitative SICTOM :**

Les tarifs annoncés par les ambassadrices du tri semblent sous-estimés. Le comité syndical se réunira le 22 novembre pour définir les tarifs 2024.

*** Création de nouveaux logements communaux au-dessus de la Mairie :**

Un appel d'offres sera lancé en début d'année pour la maîtrise d'œuvre.

*** Hangar communal :**

Les travaux sont terminés. Des étagères seront achetées ainsi que des matériaux isolants qui seront posés par les conseillers.

*** Terrain multi-sports :**

Des devis seront demandés pour l'installation de 3 nouveaux éclairages publics.

Dates à retenir :

Vœux du maire : 9 janvier 2024 à 19h00

Repas des anciens : 20 janvier à midi

Repas des jeunes : 16 février au soir 19h

Des invitations individuelles seront envoyées pour ces deux festivités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

**Le maire
Jean-Luc BEAUPOIL**

**Le secrétaire de séance
Léo PETIT**